

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

\*\*\*

DOMAINE :

**AUTRES  
DOMAINES DE  
COMPETENCES.**

SOUS-DOMAINE :

**Autres domaines  
de compétences  
des communes.**

OBJET :

**Délibération Vœu  
de soutien aux  
services publics.**

\*\*\*

Conseillers  
municipaux en  
service : **11**

Convocation CM  
en date du :  
**12/06/2019.**

Affichage en date  
du : **21/06/2019.**

Publication de la  
présente en date  
du **21/06/2019.**

Certifiée  
exécutoire par  
réception en  
Préfecture le :



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

---

## COMMUNE DE PEYRENS

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**N° 2019/18//9.1**

Séance du Conseil Municipal du 20 juin 2019 à 18 heures 15,  
Le Conseil Municipal de la commune de Peyrens légalement  
convoqué, s'est rassemblé à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Hubert CHARRIER, Maire de la  
commune de Peyrens.

Présents : AVERSENG Jean-Luc, BRUNEL Jérôme, ESTEVE Etienne,  
GARRIGUES Richard, GUGLIELMI Valérie, LEVEQUE Nadine, ROCHAS  
Hélène SOLOVIEFF Philippe.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : BONNEFON Danielle, CAROL Catherine,

Secrétaire : ROCHAS Hélène.

---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet présenté dans le cadre de la déconcentration de  
proximité du département de l'Aude,

VU la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les  
remplacer par des points de contact (permanence dans les mairies,  
bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les  
Maisons France Service (MFS) ex MSAP)

VU le projet de transfert des missions topographiques à l'IGN,

VU le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services  
publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion  
sociale et d'équilibre territorial,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE DE :

- 1) S'OPPOSER fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural,
- 2) S'OPPOSER au projet de création d'agences comptables et de transfert des missions topographiques,
- 3) EXIGER le maintien de trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue de comptes des hôpitaux, des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux.

Fait et délibéré en séance ce jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,

Hubert CHARRIER.

